

---

## Bureau de Direction

---

### Compte-rendu de la réunion du 16 juin 2020

---

Présents : N. Tocquer, R. Andro, V. Le Meur, A. Leprince, V. Ricouard,  
C. Archieri, G. Casale, J. Trohel, C. Kerbrat-Ruellan, F. Bodin, Y. Hernandez

#### 1. Informations générales

---

##### - Gouvernance de l'INSPE

N. TOCQUER réaffirme sa volonté de consolider l'équipe de direction existante. C'est dans ce sens qu'il a proposé à chacun des membres de l'administration provisoire de demeurer dans ses fonctions.

Une procédure de recrutement est en cours afin de pourvoir les postes vacants de responsables de pôle sud et ouest et de responsable administratif et financier.

Pour le pôle sud, la candidature de Pierre-Yves Jouan a été retenue. Il a donc rejoint l'équipe de direction.

Pour le pôle ouest : la procédure de recrutement a été déclarée infructueuse car aucune candidature n'a été reçue. Le nouvel appel à candidature sera élargi à l'externe, si la présidence de l'UBO donne son accord.

Pour le poste de RAF, la décision sera prise avant le 19 juin, suite à une 2<sup>nd</sup>e audition des deux candidates retenues.

##### - Campagne des emplois

L'objectif est de renforcer la présence d'enseignants chercheurs à l'INSPE. Il est nécessaire d'opérer un plan pluriannuel de recrutement dans un contexte tendu à l'UBO.

La stratégie envisagée jusqu'à présent reposait sur le gel de postes d'enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré pour cette année et une augmentation des recettes de formation continue pour favoriser le recrutement d'enseignements chercheurs en 2021.

La politique des emplois de l'UBO étant reportée à l'automne 2020, la discussion initialement prévue au sein du conseil du 26 juin, aura lieu en septembre.

##### - Recrutement M1 PE

La campagne de recrutement des M1 PE monolingue a démarré. L'INSPE a reçu 1303 dossiers d'inscriptions :

- 684 dossiers ont été classés en liste principale,
- 145 dossiers ont été classés en liste complémentaire,
- 474 dossiers ont été refusés.

Le nombre de dossiers classés en liste principale et complémentaire (829 au total) est supérieur à la capacité d'accueil votée (450).

A l'avenir, le but est d'éviter le surbooking en utilisant uniquement la liste complémentaire.

La ventilation prévisionnelle sur les sites est la suivante :

- Brest : 70
- Rennes : 120
- Saint Briec : 80
- Lorient : 60
- Vannes : 60
- Quimper : 60

Les M1 PE Bilingue sont au nombre de 13.

## **2. Préparation de la rentrée 2020**

---

Les dates de rentrée sont encore incertaines. Cependant, lors du Directoire du 8 juin 2020, le principe d'un décalage possible de 15 jours pour la rentrée des M1 a été adopté. Les M2 stagiaires rentreront quant à eux fin août.

La proposition de décaler de 15 jours se justifie par la volonté de laisser du temps aux équipes pédagogiques dans le cas où un dispositif pédagogique particulier (hybride) devait être mis en place.

Discussion autour des dates de rentrée dans les universités :

- Pour Rennes 2 : un report d'un mois de la rentrée des étudiants est prévu. La CFVU doit se réunir le 18 juin. Une demande peut être faite pour que les MEEF rentrent plus tôt.
- Pour l'UBO : un report de 15 jours est acté, mais il est possible de prévoir un calendrier dérogatoire.
- Pour l'UBS : aucune décision n'est encore prise mais il est prévu d'étaler les rentrées.
- Pour Rennes 1 : la CFVU aura lieu le 18/06, aucun report n'est prévu à ce jour.

Le cadre académique de rentrée doit impérativement être conservé. Il faut donc prévoir une rentrée commune académique.

Il est donc décidé que les rentrées seront organisées comme suit :

- M2 stagiaires : 27 août
- M2 étudiants (PA) : 2 septembre
- M1 : 9-10 septembre, début des cours le 14 septembre.

Les PE stagiaires seront accueillis dans leur circonscription. Les 1/3 temps PE devront, si possible, être associés à la rentrée des stagiaires, le 27 août.

## **3. 1/3 alternant PE**

---

La mise en place du dispositif des 1/3 alternant dès la rentrée 2020, par anticipation de la rentrée 2021, est actuellement à l'étude avec l'académie. Les M1 non lauréats pourraient se voir proposer par l'académie un contrat 1/3 temps ajusté (25 % + 12 jours massés).

La dispense UE Stage a déjà été votée par le conseil de l'Institut en 2019.

Questions encore à l'étude :

- les capacités par département : même si les besoins sont élevés en Ille-et-Vilaine, le site de Rennes de l'INSPÉ ne pourra pas accueillir plus de 5 ETP.
- Les difficultés liées au tutorat mixte et la nécessité de proposer un accompagnement de qualité aux contractuels 1/3 temps.

Proposition : discussion à prévoir avec le rectorat pour mettre en place le dispositif

- Modalités de recrutement à préciser
- Effectif concerné
- Accompagnement à prévoir

#### **4. Préprofessionnalisation AED**

---

La campagne de recrutement portera sur les parcours PE Bilingue, 2<sup>nd</sup> degré Maths, Physique, Breton et Lettres.

L'INSPÉ doit faire partie de ce dispositif. Pour ce faire, il faut mener une réflexion sur :

- La préprofessionnalisation à l'INSPÉ (continuum de formation),
- Les objectifs de contenu de formation, afin d'éviter des redondances entre la formation en Licence et Master,
- Le rôle de l'INSPÉ en tant que ressources,
- Le rôle de l'INSPÉ en tant qu'opérateur du M1 au T3,
- La place de l'INSPÉ dans les universités, dès la L2.

#### **5. Réforme de la formation initiale**

---

Le calendrier initial prévoit la transmission d'un 1<sup>er</sup> dossier aux trois directions en mai 2020 et la remontée des maquettes en novembre 2020. Le Réseau des INSPÉ a rédigé une note sollicitant un assouplissement du calendrier à savoir la remontée des maquettes en février 2021.

Le 1<sup>er</sup> dossier partira dans les prochains jours avec :

- en introduction, la note du réseau des INSPÉ,
- le dossier de présentation de l'offre de formation,
- l'annexe pluri-catégorielle des équipes.

Ce dossier insistera sur la convergence entre l'esprit de la réforme et la situation de l'INSPÉ de Bretagne (les équipes pluri-catégorielles, l'expérimentation du dispositif 1/3 temps, l'adéquation au référentiel).

Le comité de pilotage de la réforme sera de nouveau réuni d'ici fin juin.

#### **Débat sur l'alternance au sein du Master MEEF**

Pour rappel, à la rentrée 2021, les M2 seront en alternance à 1/3 temps. Les capacités d'accueil en M1 ont été construites en fonction du nombre de berceaux proposés par l'académie. Au vu des capacités d'accueil votées par l'université de Rennes 2, la question de l'alternance est reposée. En effet, les capacités votées sont supérieures à celles votées par le conseil de l'Institut, ce qui engendrera une incapacité pour l'académie et l'INSPÉ à proposer le même cadre d'alternance pour tous les étudiants.

Deux questions se posent donc au bureau de direction :

- Le même dispositif d'alternance pour tous les étudiants est-il encore partagé par tous les acteurs ?
- Quelles méthodes pour maintenir les capacités d'accueil dans les années futures ?

A l'université de Rennes 2, tous les parcours ont proposé de maintenir les mêmes capacités que celles votées l'an dernier. Le problème des capacités supérieures à celle de l'INSPÉ se pose en EPS, Histoire Géographie et CPE. La CFVU est souveraine. Il a peut-être manqué d'explications auprès des étudiants et des responsables de parcours, qui pensent qu'une solution alternative pourrait être envisagée.

Il est rappelé aux membres du bureau de direction que le vote des capacités d'accueil lors du conseil de l'Institut de janvier 2020 reposait sur plusieurs principes :

- une volonté d'unité du projet de formation ;
- une affirmation de la nécessité d'alternance pour préparer au mieux les futurs enseignants ;
- le concours d'entrée dans la Fonction publique comme principal objectif du Master MEEF.

En conclusion, le nouveau projet de formation devra répondre aux questions suivantes :

- Le modèle de la future formation prévoit-il une alternance commune à tous les étudiants ou des modalités de formation non homogènes ?
- Qui opérera la sélection entre les étudiants qui pourront bénéficier d'un stage Education nationale et les autres ?
- Faut-il poser la question de l'insertion professionnelle ?

## **6. Questions diverses**

---

Le sujet des 60 HTD pour la préparation au concours, proposées au M2 PA, devra être à l'ordre du jour des prochains séminaires de site pour une première réflexion sur site puis une réflexion académique pour les parcours multi-sites.

Ces heures devraient être déclarées en UE flottante, hors maquette. Leur répartition devra faire l'objet de discussions au sein des équipes pédagogiques. Il appartiendra aux enseignants des UFR de les déclarer auprès de leurs scolarités respectives.